



La Ville d'Evian-les-Bains est située dans le Département de Haute Savoie (74) en région Auvergne-Rhône-Alpes et compte 9 400 habitants. Station thermale et touristique internationale, surclassée 20/40 000 habitants, elle est le pôle majeur de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance, composée de 22 communes. Elle est située en bordure des rives du Lac Léman, au pied des Alpes et au cœur de la Haute-Savoie, à 45 minutes de Genève et Lausanne.

Marquée par un ADN lié à l'eau, la station thermale est née de la présence et de l'exploitation des sources minérales éponymes dès 1823. Aujourd'hui ville référente pour le Développement Durable, elle est porteuse d'un Cluster international de l'Eau, et titulaire notamment des labels Terre de Jeux Olympiques 2024, Ville d'Art et d'Histoire, Petite Ville de Demain.

Consciente que cet écrin naturel exceptionnel entre mer et montagne attire de plus en plus de nouveaux habitants et génère des impacts économiques, sociaux, urbanistiques et environnementaux, la maire d'Evian et son équipe municipale se sont engagées à mener un projet territorial concerté, porté par l'ensemble des agents de la ville, autour de la prise en compte des 17 objectifs du Développement Durable de l'ONU déclinés sous forme de 8 défis traduits par plus de 300 actions. La Ville d'Evian-les-Bains est une ville citoyenne, solidaire et inclusive engagée pour le climat, une ville d'éducation, de santé, de sport et de bien-être pour ses habitants, une ville de patrimoine et de culture, attractive par la qualité de son offre touristique et son rayonnement international.

En interne, un environnement de travail prenant en compte l'humain permet à chacun de trouver un environnement favorable pour l'exercice de ses missions.



Instructeur droit des sols - renfort H/F

Urbanisme

Adjoint administratif (contractuels)



A propos de nous

Le service urbanisme est divisé en deux secteurs :

Le secteur urbanisme qui encadre le développement urbain de la commune d'Evian par la mise en œuvre d'une réflexion prospective aboutissant à la définition de projet urbains, à l'élaboration de documents de planification du territoire et à la réalisation d'opération d'aménagement.

Il assure l'instruction et le suivi des autorisations d'urbanisme et du droit de préemption urbain.

Le secteur foncier qui gère le patrimoine communal bâti dans le cadre des actions culturelles, sociales, sportives et économiques. Il assure le suivi du domaine public et privé de la commune dans le cadre de la politique foncière de la ville.

Dans le cadre de la révision du PLU sur cette année 2024, le service a besoin d'un renfort administratif avec des connaissances en urbanisme et en foncier.

Votre mission, si vous l'acceptez

En raison de la révision du PLU la charge de travail du service Urbanisme et Foncier va connaître une augmentation considérable. Vous intervenez en renfort sur tous les dossiers en cours et à venir. De par vos connaissances en urbanisme vous serez un atout pour le service.

Vous accueillez les différents publics (notaires, vendeurs, acquéreurs...) et êtes en capacité de les renseigner sur les dossiers et les questions courantes.

Le profil idéal selon nous,

De niveau bac minimum, vous justifiez d'une première expérience en urbanisme et foncier. De nature dynamique vous appréciez le travail en équipe. Disponible, rigoureuse, vous aimez le travail bien fait et avez le sens de l'organisation et des priorités.

Vous avez envie de vous investir pour une collectivité orientée développement durable, et d'intégrer un service dynamique et d'acquérir de l'expérience en fonction publique territoriale, N'hésitez plus et envoyez votre CV et votre lettre de motivation.

Poste à temps complet – 35h – prise de poste au plus tôt.

Fiche de poste détaillée disponible sur demande à carriere@ville-evian.fr

Rémunération statutaire (barème des traitements de la fonction publique) – régime indemnitaire

Avantages : participation employeur cotisation mutuelle et prévoyance, possibilité de se faire rembourser les frais de transport en commun domicile -travail à hauteur de 75% ainsi qu'un forfait mobilité jusqu'à 300 € par an – Diverses prestations d'actions sociales au bénéfice des enfants d'agents (circulaire interministérielle n°TFPF2237724C du 30 décembre 2022).

Les lettres de candidatures avec curriculum vitae détaillé doivent être adressées à Madame le Maire d'Evian par courrier – CS 80098 – 74502 EVIAN CEDEX ou par courriel : courrier@ville-evian.fr, avant le 13 juin 2024.